

CODE DE CONDUITE



centro
BARAKA

CODE DE CONDUITE
DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS
MEMBRES DE CENTRE BARAKA

2025

METTRE NOS VALEURS EN PRATIQUE :

CODE DE CONDUITE

DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS MEMBRES du Centre BARAKA avec CARITAS MAROC

Le Centre BARAKA est une institution éducative et sociale de l'Eglise Catholique en collaboration avec Caritas Maroc, qui assure un service de formation professionnelle pour les personnes vulnérables.

La mission du Centre BARAKA est de lutter contre l'exclusion sociale et les migrations forcées en proposant un accompagnement professionnel et social, offrant ainsi à chacun des perspectives d'intégration concrètes.

Types d'accompagnement:

-Former, orienter et accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité (hommes et femmes) vers une insertion professionnelle durable.

-Soutenir les femmes en situation de vulnérabilité et leurs enfants en leur donnant accès aux savoirs et aux outils essentiels (psychosociaux, juridiques, sanitaires...) pour renforcer leur autonomie et favoriser leur intégration.

Le présent Code de Conduite spécifie les attitudes et le comportement dont l'ensemble du personnel et les associés du Centre BARAKA est censé faire preuve¹. Le Code fait suite et est étroitement lié au Code de déontologie de Caritas, qui prescrit les valeurs et les pratiques institutionnelles des organisations Caritas auxquelles le Centre BARAKA est associé.

«Les personnes qui s'occupent de ceux qui sont dans le besoin doivent avant tout être professionnellement compétentes : elles doivent être formées afin d'accomplir le geste juste au moment juste, en prenant également l'engagement de poursuivre leur soutien. Toutefois, si la compétence professionnelle est une nécessité première et fondamentale, à elle seule elle ne peut suffire. Car il s'agit d'êtres humains, et les êtres humains ont besoin de quelque chose de plus que d'appuis techniquement corrects. Ils ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur.»²

Ce Code est divisé en quatre parties afin d'en faciliter la consultation. L'ensemble du personnel et associés de Caritas est censé :

1. Valeurs, conduite et éthique.

- adhérer aux valeurs sociales et morales et à l'enseignement de l'Eglise Catholique, ou du moins les comprendre et les respecter.
- garantir à tout moment que sa conduite personnelle et professionnelle est irréprochable, et qu'elle est perçue comme telle.
- agir de bonne foi et traiter les autres avec dignité et respect, en créant un environnement propice à la diversité.
- respecter les droits de l'homme dans leur ensemble, et bannir la discrimination, le harcèlement, les abus, la négligence et l'exploitation au détriment des droits d'autrui.
- éviter « d'imposer sa foi aux autres... car un amour pur et généreux est la meilleure manière de témoigner du Dieu auquel nous croyons et qui nous conduit à l'amour. »³

¹ Aux fins de ce Code de conduite, le terme « personnel » se réfère aux membres des Conseils, employés, volontaires, stagiaires.

² Deus Caritas Est, §31

³ Deus Caritas Est, §31c

- s'abstenir de faire, à titre privé ou public, des déclarations à caractère raciste, sexiste ou de toute autre nature offensive.
- agir pour protéger autrui en cas de danger, dans les limites du raisonnable.
- respecter les lois du Maroc, dans les limites imposées par la conscience.
- respecter et être sensible aux coutumes et à la culture locales, s'habiller de manière appropriée. s'assurer que lui-même, et le personnel qu'il est éventuellement appelé à gérer, agissent conformément aux directives sanitaires et de sécurité, et s'efforcent de protéger les autres.
- s'assurer que la réputation du Centre BARAKA et de Caritas n'est pas discréditée.
- respecter la confidentialité à l'égard de toute information ou connaissance obtenues dans l'exercice de ses fonctions au sein du Centre BARAKA.
- remplir ses fonctions de manière compétente et avec amour, en bannissant toute forme de discrimination ou de préjugé, et maintenir l'option préférentielle du Centre BARAKA et de Caritas pour les personnes vulnérables.
- garder présentes à l'esprit les sensibilités locales lorsque les personnes expriment ou pratiquent leurs croyances respectives.
- accueillir et construire des liens de solidarité et de coopération avec le personnel d'autres organisations partenaires.

2. Conflits d'intérêts, coercition et corruption.

- éviter de se servir du pouvoir conféré par le statut d'employé du Centre BARAKA pour exercer des pressions ou obtenir des faveurs ou des profits personnels sur le plan économique, professionnel, politique ou sexuel.
- exposer par écrit à la direction ou autre supérieur hiérarchique, tout conflit d'intérêt potentiel ou réel (financier, personnel ou familial) dans des domaines relatifs au travail du Centre BARAKA.
- s'abstenir d'accepter des cadeaux, des pots-de-vin ou toute autre forme d'enrichissement personnel⁴ de la part des bénéficiaires, partenaires ou parties contractantes, quelles que soient les circonstances.

3. Protection des biens du Centre BARAKA et gestion.

- s'assurer que les biens et la propriété intellectuelle du Centre BARAKA ne sont pas utilisés abusivement et sont à l'abri du vol, de la fraude ou d'autres nuisances.
- maintenir les normes appropriées d'honnêteté et d'intégrité dans la responsabilité financière.

4. Conduite personnelle

- Il est interdit de porter des armes dans les locaux ou sites d'intervention du Centre BARAKA (qu'elle en soit propriétaire ou locataire), y compris les logements/bureaux/véhicules, etc
- s'abstenir de consommer des drogues ou de l'alcool.
- observer une conduite sexuelle exemplaire et appropriée à tout moment.

⁴ Afin de respecter les traditions nationales et locales et les conventions liées à l'hospitalité, il est possible d'accepter des cadeaux-souvenir de faible valeur au nom de Caritas, à condition de les déclarer.

MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

Le Délégué et la Direction ont la responsabilité de s'assurer que l'ensemble du personnel a pris connaissance du Code de Conduite et s'est engagé à le respecter, et que ce document est régulièrement revu et mis à jour.

L'adoption ou l'adaptation du Code de Conduite du Centre BARAKA et de Caritas Maroc se fera conformément aux statuts du centre Baraka, et le Code sera incorporé aux Normes de gestion de Caritas Maroc et Caritas International.

Mécanisme de doléance

Une procédure externe de doléances sera mise en place, conformément à l'article 1.7 des Normes de gestion de Caritas Maroc et Caritas international. Il est particulièrement important que les bénéficiaires, les membres des communautés et le personnel de partenaires puissent déposer une plainte.

Obligation de rendre compte

Chaque membre du personnel est tenu de rendre immédiatement compte de tout soupçon ou doute relatifs à d'éventuelles violations du présent Code. Dans la plupart des cas, il devra en référer au Délégué ou à la Direction du Centre BARAKA. Il pourra le faire oralement ou par écrit, de manière détaillée, en apportant si possible des preuves à l'appui. Si pour quelque raison que ce soit (par exemple, le supérieur pourrait être impliqué) cela n'était pas possible, il devra en référer à un cadre d'un rang plus élevé, ou toute autre autorité appropriée.

Toutes les révélations seront traitées de manière confidentielle. Toute personne faisant part de doutes relatifs à des négligences graves sera protégée d'une éventuelle victimisation ou de tout autre traitement préjudiciable à son égard, à condition que les doutes soient bien fondés et aient été soulevés en toute bonne foi. Les fausses allégations délibérées constituent une infraction disciplinaire grave qui fera l'objet d'une enquête et sera traitée en conséquence.

Infractions au Code

Toute infraction au Code de Conduite fera l'objet d'une enquête et pourra donner lieu à des mesures disciplinaires.

Attestation :

J'ai lu ce Code de conduite pour le personnel du Centre BARAKA avec des organisations membres de Caritas Maroc dans son intégralité et avec attention, et j'en comprends le contenu.

Je partage la mission du Centre BARAKA et de Caritas de protéger les droits et la dignité de chaque être humain, et je m'engage à défendre et à respecter les valeurs fondamentales et les pratiques institutionnelles du Centre BARAKA et de Caritas.

Je suis conscient(e) que toute violation du Code de conduite, y compris le défaut de signalement, peut entraîner des mesures disciplinaires appropriées.

Nom et prénom : _____

Date: _____

Signature :